



PREFET DU JURA

**Liste des pièces à TELECHARGER dans LOGICS
lors de la saisie de la demande d'autorisation d'exploiter**

DDT JURA

- **Obligatoirement : Lettre(s) d'information(s) propriétaire(s) ou recommandé avec avis de réception en retour**
- **Attestation MSA qualifiant le statut des actifs présents sur l'exploitation**
- Relevé MSA du cédant (le plus à jour) s'il est disponible
- Si production de lait AOP, joindre la dernière attestation mentionnant la référence de productivité à l'hectare dont vous disposez
- Si production de lait AOP morbier, joindre une attestation de l'acheteur de lait mentionnant le volume de lait acheté
- Si production de lait industriel : joindre un justificatif du volume autorisé en quota A
- Si les parcelles demandées sont des vignes et/ou des terres à vignes, joindre un justificatif des droits de plantation
- Si les parcelles demandées relèvent du mode de production biologique, et que vous envisagez le maintien de ce mode de production pour les 3 prochaines années (joindre un engagement écrit)
- Si un salarié en CDI travaille sur l'exploitation, recruté par votre exploitation et/ou un groupement d'employeurs, fournir une copie du CDI.
Si le CDI a été signé moins d'un an avant la demande d'autorisation d'exploiter et s'il fait suite à un autre CDI, fournir en plus une copie du CDI du salarié précédent.
- Si vous avez une activité autre qu'agricole, dernier relevé d'imposition
- Dans le cadre d'une installation via parcours aidée (DJA), attestation de 3P agréé ou validé
- Lorsque votre demande concerne une installation à titre principal ou une reprise d'exploitation suite au décès, retraite ou incapacité de votre conjoint
⇒ joindre le justificatif du décès ou de la retraite ou de l'incapacité physique.
- Lorsque votre demande en tant que descendant au 2ème degré concerne une installation à titre principal ou une reprise d'exploitation suite à décès ou incapacité d'un membre de votre famille
⇒ joindre le justificatif du décès ou de l'incapacité physique.
- Lorsque votre demande concerne une installation à titre principal et que vous avez été évincé et/ou exproprié avec abandon de votre exploitation du fait de la perte économique
⇒ joindre les justificatifs relatifs à l'expropriation et/ou la reprise.
- Lorsque votre demande concerne un agrandissement et que vous avez été évincé et/ou exproprié sur 5 à 10 % de votre SAU ou sur plus de 10 % de votre SAU
⇒ joindre les justificatifs relatifs à l'expropriation et/ou la reprise.